COMMUNIQUE DE PRESSE

« GUERRE AUX DEMOLISSEURS » (Victor HUGO, in La revue des Deux Mondes, 1832)

A une époque où de très nombreux français s'intéressent ou se mobilisent pour la sauvegarde et la restauration de Notre Dame de Paris, il n'est pas inutile de rappeler les propos tenus par Victor HUGO, l'un des plus célèbres défenseurs de la cathédrale parisienne, pour s'élever contre la destruction de nombreux éléments du patrimoine français.

Dans ce domaine, le patrimoine cultuel français occupe une place prépondérante, mais ne se limite pas aux cathédrales et aux édifices majeurs. Il est surtout composé de multiples églises qui ponctuent les villages et villes de France.

Leur état d'entretien est souvent modeste, voire misérable et des collectivités qui en sont propriétaires n'hésitent plus à choisir leur destruction.

Le département de Maine et Loire est le premier département français destructeur d'églises. Dans ce cadre, la région angevine du segréen a déjà connu des précédents fâcheux. On pense notamment à la démolition de l'église de Saint Aubin du Pavoil en 2013 qui a été remplacée par un bâtiment à l'esthétique contestable.

On pense également au projet de démolition de l'église Sainte Gemmes d'Andigné également en 2013 qui n'a été stoppé qu'à la suite d'une procédure de protection au titre des monuments historiques diligentée dans l'urgence par la Direction régionale des Affaires culturelles.

On n'oublie également pas les propos non ambigus de l'ancien maire de Segré (actuel premier adjoint et président de l'intercommunalité) lors d'un colloque public affirmant l'impossibilité de sauvegarder toutes les églises, et la nécessité de faire des choix.

Ce bilan segréen assez triste pourrait être prochainement conforté si devait être confirmée la menace qui pèse sur une église de la Commune de SEGRE EN ANJOU BLEU, l'Eglise de la Ferrière de Flée.

La commune nouvelle de SEGRE EN ANJOU BLEU est née en 2016 et regroupe les communes d'<u>Aviré</u>, <u>du Bourg-d'Iré</u>, de <u>La Chapelle-sur-Oudon</u>, de <u>Châtelais</u>, de <u>La Ferrière-de-Flée</u>, de <u>L'Hôtellerie-de-Flée</u>, de <u>Louvaines</u>, de <u>Marans</u>, de <u>Montguillon</u>, de <u>Noyant-la-Gravoyère</u>, de <u>Nyoiseau</u>, de <u>Sainte-Gemmes-d'Andigné</u>, de <u>Saint-Martin-du-Bois</u>, de <u>Saint-Sauveur-de-Flée</u> et de <u>Segré</u> qui deviennent des communes déléguées et dont SEGRE est le chef-lieu.

Dans un premier communiqué de presse du 30 avril, puis lors d'une émission radiophonique sur RCF Anjou le mercredi 5 mai, nous avions manifesté notre inquiétude sur le devenir de quatre autres édifices cultuels, les églises de LOUVAINES et MARANS, et les chapelles du PINELIER et Saint JOSEPH sur la commune de SEGRE.

Nos inquiétudes avaient été reprises par un tweet de Stéphane BERN, et des articles dans la presse nationale.

A la suite d'une conférence de presse de Madame la Maire de SEGRE EN ANJOU, le journal le Courrier de l'Ouest, dans son édition du dimanche 9 mai, a rassuré, partiellement, les défenseurs des églises de SEGRE. La Maire indique qu'il faudrait 30 millions d'euros pour rénover églises et chapelles de Segré en Anjou Bleu mais que la municipalité a décidé de consacrer une part de son budget aux travaux dans les églises. Si cette excellente nouvelle devait être confirmée par une délibération du Conseil municipal et l'adoption d'un programme pluriannuel des travaux, les défenseurs des églises segréennes et la Fédération Patrimoine Environnement ne pourraient que s'en réjouir et féliciter les élus locaux.

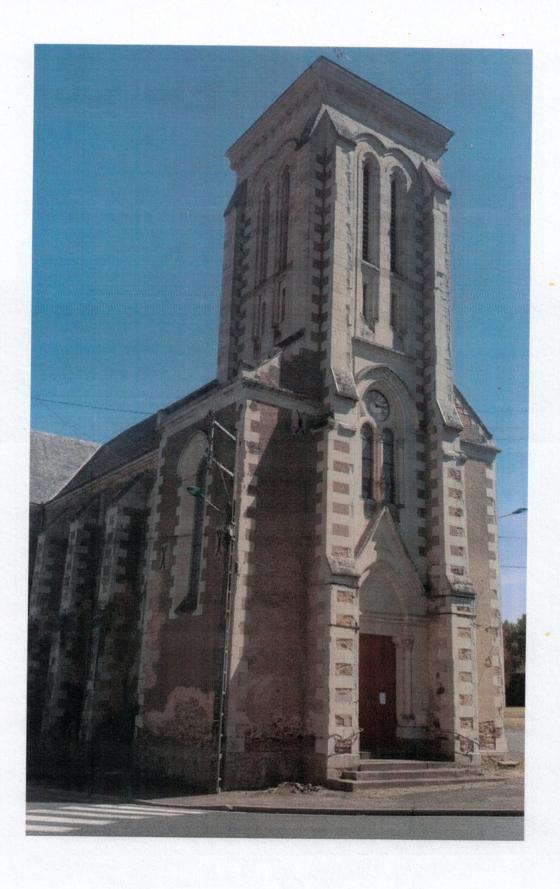
Dans l'immédiat, nous partageons l'opinion émise par la présidente de l'Association Bien vivre en Anjou, qui rappelle le processus suivi depuis de très nombreuses années « La condamnation d'une église et le chemin qui conduisent à sa destruction sont très simples. On cesse d'entretenir, on laisse les gouttières et leurs descentes d'eau bailler à tout va, l'eau des toitures ruisseler dans les murs. Les fissures apparaissent puis s'agrandissent. On la déclare insalubre et on la ferme aux visites et au culte. Passent encore quelques années et on demande à l'évêché de la désacraliser, première étape définitive vers sa destruction »

C'est le cheminement choisi pour l'église de Saint Aubin du Pavoil en 2013, étant précisé que le coût de l'opération s'est élevé à 650.000 euros (somme largement supérieure à ce qu'aurait coûté sa remise en état).

C'est ce qui était programmé pour l'église de Sainte Gemmes d'Andigné en 2013, avant qu'une intervention de l'Etat (ministère de la culture) assure sa sauvegarde dans le cadre d'une protection au titre des monuments historiques.

C'est ce qui est annoncé pour l'église de la Ferrière de Flée.

La Ferrière de Flée



L'église Sainte-Madeleine de la Ferrière-de-Flée a été reconstruite par étape. Dès les années 1830-1840 des réparations sont entreprises dans l'ancien édifice mais le clocher menaçant ruine, il fut décidé de confier la reconstruction le chœur et le transept à l'architecte Pierre-Etienne Trocut de Coutailloux de 1865 à -1868. La nef ancienne et le clocher ne furent reconstruits qu'en 1886-1887, par Auguste Beignet (1837-1924). A l'intérieur, Beignet s'adapte à la sobriété des lignes initiée par Coutailloux, dans une des dernières versions de la référence aux églises vernaculaires médiévales angevines. La recherche d'économie a justifié l'emploi de voûtes en briques (selon des procédés nouvellement mis au point en Anjou) et à ajourner la réalisation de la flèche en charpente. Le rythme très serré des travées de la nef, puissamment épaulées par des contreforts s'élevant jusqu'au sommet du mur, font partie des moyens utilisés par Beignet pour donner un effet de grandeur. La façade est dessinée de façon très plastique, que ce soit par l'utilisation des contreforts très proches de la porte sommée d'un gâble qui rejette en arrière la baie qui la surmonte, ou par la séparation en deux niveaux de la chambre des cloches dont la partie inférieure se trouve en retrait, mais toujours traité avec soin en tuffeau.

A l'intérieur se trouve un autel majeur, vraisemblablement dû à l'atelier de l'abbé Choyer d'Angers qui bénéficie d'un remarquable décor polychrome et doré, notamment sur les gradins, faisant écho aux décors des salons du palais épiscopal d'Angers.

Une statue de Sainte Madeleine, en bois, des XV ou XVI $^{\rm e}$ siècle est inscrite au titre des Monuments historiques.

Un historien local, diplômé en histoire de l'art et spécialisé dans l'art du XIX° souligne la part singulière qu'occupe l'église Sainte Madeleine dans le paysage monumental des lieux de culte du segréen :

« Si l'origine de l'église de la Ferrière-de-Flée est mal connue, c'est cependant au milieu du XIXe siècle que sa restauration et son agrandissement sont entrepris par le curé Marion qui considère alors l'édifice trop exigu pour accueillir ses 540 paroissiens. Connaissant néanmoins la pauvreté de la paroisse, il doit se borner à parer au plus urgent et s'adjoint les services de l'architecte **Pierre de Coutailloux** (1818-1870), afin de lui confier d'édification d'un nouveau transept et un nouveau chœur à partir de mars 1866. On notera que cet architecte angevin est occupé la même année à bâtir l'église voisine de Saint-Aubin-du-Pavoil (disparue en 2013). Après seulement 15 mois, les travaux sont achevés. Les baies du chœur sont ornées d'élégants vitraux dus aux fameux ateliers des **Carmélites du Mans.** Ceux du transept proviennent de la maison **Charlemagne de Toulouse**. Afin d'achever les travaux du chœur, un maître autel sculpté par **Perrault d'Angers**, est offert par la famille de

Villebois-Mareuil. Un autel secondaire, installé dès 1852, est quant à lui l'œuvre des célèbres ateliers de **l'abbé Choyer d'Angers.** Enfin, les trois cloches sont bénites en septembre 1874 et sont pour leur part fondues dans les non moins célèbres ateliers **Guillaume d'Angers**, qui viennent alors de réaliser les cloches de Notre-Dame de Paris.

Laissée à moitié reconstruite, l'église de la Ferrière ne sera achevée que vingt ans plus tard. En 1885, un nouveau projet est lancé afin de bâtir cette fois la nouvelle nef et le clocher-porche. Le curé confie le projet à l'architecte **Auguste Beignet** (1837-1924). Elève de l'Ecole des beaux-arts d'Angers puis de celle de Paris, cet architecte de renom deviendra inspecteur des Monuments historiques et vice-président de la Société centrale des architectes français, dont il obtient la Grande médaille en 1902. Durant une carrière prolifique, ce dernier bâtira des monuments majeurs de l'Anjou, aujourd'hui protégés au titre des Monuments historiques, tels que l'église Notre-Dame de Beaufort-en-Vallée, celle de Brain-sur-Longuenée, celles de Segré et de Rochefort-sur-Loire, mais aussi l'église Notre-Dame des Victoires en plein cœur d'Angers qui présente des similitudes évidentes avec l'église de la Ferrière.

Dans le Segréen, Auguste Beignet travaillera dans nombre de paroisses comme à Châtelais, Saint-Martin-du-Bois ou Bouillé-Ménard. En outre, il concevra pour la municipalité de Segré son admirable hôtel de ville.

Si Beignet est choisi pour travailler sur l'église de la Ferrière, il connait bien la commune pour y avoir œuvré plus tôt à la restauration de son château. Pour l'église, il dessine un clocher-porche hors-œuvre couvert en pavillon et non par une flèche. L'effet d'élévation de l'ensemble est renforcé par de hauts et puissants contreforts. On peut également noter le jeu d'alternance de tuffeau et d'enduit, motif caractéristique de l'œuvre de Beignet que l'on retrouve notamment sur la chapelle du vaste hôpital de Château-Gontier, dont il sera aussi le concepteur.

L'élégant sanctuaire de style gothique suit un plan en croix latine mesurant à l'intérieur, sans le clocher, 31m de long sur 6,40m de large. La nef se voit elle aussi ornée de nouveaux vitraux, cette fois issus des prestigieux ateliers **Clamens d'Angers**, dont les œuvres sont souvent protégées au titre des Monuments historiques, comme à Segré par exemple.

En 1887, la nouvelle église paroissiale est achevée. Les travaux de reconstruction de l'église de la Ferrière-de-Flée seront en partie financés par les dons généreux des paroissiens, notamment la famille de Villebois-Mareuil dont plusieurs de ses membres mourront héroïquement pour la France. L'intéressante église paroissiale de la Ferrière-de-Flée est donc à la fois une production caractéristique de l'architecture religieuse du XIXe siècle en Anjou, et à la fois une œuvre unique en son genre, offrant une remarquable variété artistique. En outre, auteur de nombreux édifices

angevins unanimement reconnus pour leur grand intérêt architectural, Auguste Beignet offre à l'église de la Ferrière sa physionomie unique, répondant parfaitement au bijou gothique qu'est le château voisin de la Ferrière, indissociable de son église ».

Ces deux descriptions soulignent, s'il en était besoin, l'absolue nécessité d'assurer la sauvegarde de cet édifice, laissé malheureusement à l'abandon, et soumis actuellement à des risques majeurs.

Une procédure surprenante

Dans l'état de nos informations l'évêque d'ANGERS s'appuierait sur une recommandation de la Commission diocésaine des églises pour donner son accord au processus de démolition de l'église en précisant, dans un communiqué du 10 mai : « Pour permettre aux habitants et à la communauté paroissiale de disposer d'un lieu de culte, j'ai accepté le transfert de l'affectation cultuelle sur un bâtiment situé à proximité immédiate. »

Cette décision serait le résultat d'une procédure particulièrement surprenante. Selon le Courrier de l'Ouest du 9 mai « Des rencontres ont eu lieu entre la mairie de Segré et la commission diocésaine, et notamment jeudi 4 mars, pour évoquer ce dossier »

D'une manière étonnante, le curé desservant de SEGRE EN ANJOU BLEU n'a été convié à aucun de ces entretiens, et n'a été avisé que le lendemain de cette réunion de la « décision » arrêtée entre la Mairie et ladite commission.

Ainsi, après avoir joué un rôle ambigu dans le processus qui a conduit à la démolition de l'église Saint Aubin du Pavoil en 2013, la commission diocésaine des églises paraît très motivée pour la démolition de l'église de la Ferrière de Flée.

On ne s'étonnera pas que le curé ait manifesté sa désapprobation « Cette destruction est un mauvais signe, et pour la commune et pour l'église, même pour les gens qui ne croient pas en Dieu » car l'église « fait partie de l'âme du village même s'ils ne sont pas eux-mêmes catholiques ». Et le curé de SEGRE de préciser « Je ne désarme pas du tout....Nous avons eu des conversations longues avec l'évêque sur ce sujet pour voir comment sortir de ce dossier la tête haute pour tout le monde, et certainement pas par la destruction de l'église »

Nous partageons totalement l'opinion du curé de SEGRE et nous ne désarmerons pas avant l'abandon total du projet de démolition.

Un projet contestable

A la lecture de l'information selon laquelle l'avenir des églises de SEGRE nécessiterait la mobilisation de 30 millions d'euros, nous avons interrogé un architecte angevin parfait connaisseur des églises du segréen, en la personne de Monsieur François JEANNEAU, Architecte en chef des monuments historiques.

Nonobstant son activité au service de la sauvegarde de l'Abbaye du Mont Saint Michel, dont il est le responsable, il œuvre actuellement sur la sauvegarde de la basilique du Sacré Cœur de Cholet.

Il est personnellement intervenu en 2013 pour empêcher la démolition de l'église de Sainte Gemmes d'Andigné, qui a été stoppée par une intervention de l'Etat dans le cadre d'une procédure de protection au titre des monuments historiques.

Il connaît parfaitement l'église de la Ferrière de Flée et est totalement déterminé à empêcher sa démolition.

Comme il l'avait affirmé en 2013 pour le projet de démolition de Sainte Gemmes d'Andigné (précisant alors que le coût de la démolition et d'une hypothétique reconstruction serait supérieur aux travaux de remise en état), il estime qu'un programme de travaux raisonnable permettrait d'en assurer la sauvegarde.

Il est d'ailleurs disposé, comme il l'avait fait en 2013, pour Sainte Gemmes d'Andigné à effectuer un chiffrage et accompagner la municipalité dans ces travaux.

Un sauvetage dans l'intérêt de l'identité segréenne

Comme les quatre autres édifices dont la restauration est annoncée, l'Eglise de la Ferrière de Flée fait partie intégrante de l'histoire segréenne du XIX° dont la réalisation est le fruit d'une volonté collective (élus locaux et communautés paroissiales) et un marqueur de l'identité segréenne.

Son état sanitaire actuel est sans doute imputable au manque d'entretien qu'aurait dû, au terme de ses obligations légales, assurer la commune propriétaire.

Peut-on raisonnablement imaginer que puisse être envisagée sa destruction ?

Peut-on conclure, comme l'écrivait Victor HUGO en 1832 « Dans le nombre, on rencontre certaines gens qui applaudissent aux démolisseurs par d'autres raisons, des raisons doctes et importantes, des raisons d'économiste et de banquier. À quoi servent ces monuments ? disent-ils.

Cela coûte des frais d'entretien, et voilà tout. Jetez-les à terre et vendez les matériaux. C'est toujours cela de gagné »

Il ajoutait : « Il y a deux choses dans un édifice : son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde, à vous, à moi, à nous tous. Donc, le détruire c'est dépasser son droit. »

Nous espérons dans la sagesse des segréens pour éviter un tel désastre !

Pour la Délégation régionale des Pays de la Loire de la Fédération nationale PATRIMOINE ENVIRONNEMENT

Yves STEFF Architecte du patrimoine Délégué Régional Paul IOGNA-PRAT

Administrateur territorial honoraire

Délégué départemental

Contact

Patrimoineenvironnement49@orange.fr

Tel 06.61.17.90.93

PS La photo figurant dans ce communiqué est libre de droits